

F-Saint-Aubin: Instruments et équipement de commande et de contrôle**2005/S 8-007299****AVIS DE MARCHÉ****Fournitures**

Le marché est couvert par l'Accord sur les Marchés Publics (AMP): Non.

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR**I.1) Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur:**

Synchrotron Soleil, Att: Alain Morisse, L'Orme des Merisiers, Saint-Aubin, BP 48, Gif-sur-Yvette Cedex, F-91192 Saint-Aubin. Tel.: 1 69 35 95 02. Fax: 1 69 35 94 57. E-mail: alain.morisse@synchrotron-soleil.fr.
URL: www.synchrotron-soleil.fr.

I.2) Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Synchrotron Soleil, Att: Alain Morisse, L'Orme des Merisiers, Saint-Aubin, BP 48, Gif-sur-Yvette Cedex, F-91192 Saint-Aubin. Tel.: 1 69 35 95 02. Fax: 1 69 35 94 57. E-mail: alain.morisse@synchrotron-soleil.fr.
URL: www.synchrotron-soleil.fr.

I.3) Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus:

La même qu'au point I.1.

I.4) Adresse à laquelle les offres/demandes de participation doivent être envoyées:

Synchrotron Soleil, Att: Alain Morisse, L'Orme des Merisiers, Saint-Aubin, BP 48, Gif-sur-Yvette Cedex, F-91192 Saint-Aubin. Tel.: 1 69 35 95 09. Fax: 1 69 35 94 57. E-mail: alain.morisse@synchrotron-soleil.fr.
URL: www.synchrotron-soleil.fr.

I.5) Type de pouvoir adjudicateur:

Autre.

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ**II.1) Description****II.1.1) Type de marché de travaux:****II.1.2) Type de marché de fournitures:**

Achat.

II.1.3) Type de marché de services**II.1.4) Accord-cadre:**

Oui.

II.1.5) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur:

Fourniture d'environ 10 baies de régulation de température pour l'étuvage des chambres à vide des lignes d'expérience du synchrotron Soleil.

II.1.6) Description/objet du marché:

Soleil est une source de rayonnement synchrotron de 3ème génération en construction à Saclay, près de Paris. Le présent avis de marché concerne la mise en place d'un accord cadre d'une durée de 4 ans relatifs à la fourniture d'environ 10 baies de régulation de température pour l'étuvage de chambres à vide des lignes d'expérience du synchrotron Soleil.

Ces baies mobiles et autonomes devront assurer la régulation de température sur 10 voies lors de phases

d'étuvage des chambres à vide à 200°C Chaque voie de régulation devra être composée d'un module PID, d'une entrée thermocouple, d'une sortie de puissance commandée par relais statique et d'un voyant d'état. Les baies devront être équipées d'une interface homme-machine pour pilotage local et d'un port de communication pour enregistrement des données sur média amovible. Elles devront avoir une pérennité à la vente de 6 ans et être réparables pendant 15 ans.

II.1.7) Lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services:

Lieu-dit "l'Orme des Merisiers" à Saint-Aubin (Essonne) 91190 France.

II.1.8) Nomenclature

II.1.8.1) Classification CPV (Vocabulaire Commun Marchés Publics):

31682210.

II.1.8.2) Autre nomenclature pertinente (CPA/NACE/CPC):

II.1.9) Division en lots:

Non.

II.1.10) Variantes prises en considération:

Oui.

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale:

Environ une dizaine de baies sera approvisionnée.

II.2.2) Options. Description et indication du moment où elles peuvent être exercées:

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution:

48 mois à compter de l'attribution du marché.

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRES JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au marché

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables:

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché:

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur/du fournisseur/du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise:

III.2.1.1) Situation juridique - références requises:

Les candidats relevant de l'Union Européenne fourniront:

- soit les formulaires DC4, DCS et DC7 et tous les justificatifs;

- soit les informations suivantes dans un seul ou plusieurs documents accompagnés des justificatifs:

un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou équivalents;

les attestations de déclaration et du paiement des impôts, taxes et cotisations sociales permettant de justifier la situation de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente ou une copie de l'état annuel des certificats reçus (le DC7). Cette copie devra comporter la mention "copie attestée conforme à l'original" ainsi que la date et la signature d'une personne habilitée à engager l'entreprise;

une lettre de candidature (ou DC4) signée du candidat et une attestation sur l'honneur signée du signataire du marché certifiant que ce dernier a reçu délégation de pouvoir pour engager l'entreprise à exécuter le marché;

pour les candidats appartenant à un groupe, une attestation certifiant de leur autonomie commerciale et de leur

situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe;
la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire;
ainsi qu'une attestation sur l'honneur certifiant:
qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente à l'étranger;
que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement (Article R.324 - 4 du Code du Travail) et qu'il n'a pas fait l'objet, au titre du travail illégal d'une condamnation au cours des cinq dernières années portée au bulletin n° II du Casier Judiciaire (Articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail);
qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction pénale ou disciplinaire de participer à une procédure de passation de marché initiée par une collectivité publique ou une entreprise contrôlée par une collectivité publique. (Article 50 de la loi n° 52-401 du 14.4.1952 modifié par l'article 56 de la loi n° 78 - 753 du 17.7.1978).
Les candidats doivent fournir une lettre émanant de l'autorité compétente justifiant la non-présentation des documents.

Les candidats ne relevant pas de l'Union Européenne fourniront:

- soit le DC4, DC5, DC7 et les justificatifs;
- soit la liste de documents et l'attestation sur l'honneur mentionnés ci-dessus;
- s'ils produisent une lettre justifiant de la non-présentation des documents, ils fournissent, en outre, une déclaration faite devant une autorité administrative ou judiciaire de l'État où ils sont établis.

III.2.1.2) **Capacité économique et financière - références requises:**

Les candidats fourniront leur liasse fiscale ou équivalent des 3 dernières années.

III.2.1.3) **Capacité technique - références requises:**

Les candidats fourniront:

- leurs références professionnelles sous la forme d'un certificat de bonne exécution délivré par leurs clients indiquant pour chaque marché: le nom de celui-ci, ses coordonnées, la date du marché, le montant, le lieu d'exécution, les moyens mis en œuvre et la mention que chaque marché a été réalisé dans les règles de l'art et mené régulièrement
- la liste des moyens techniques et humains dont disposent les candidats.

Ainsi que toute information susceptible de mettre en évidence le potentiel technique du candidat.

III.3) **Conditions propres aux marchés de services**

III.3.1) **Prestations réservées à une profession particulière:**

III.3.2) **Les personnes morales seront tenues d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché:**

Non.

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) **Type de procédure:**

Restreinte.

IV.1.1) **Candidats déjà sélectionnés:**

Non.

IV.1.2) **Justification du choix de la procédure accélérée:**

IV.1.3) **Publications antérieures relatives au même marché**

IV.1.3.1) **Avis de pré-information relatif au même marché:**

IV.1.3.2) **Autres publications antérieures:**

IV.1.4) **Nombre des entreprises que le pouvoir adjudicateur envisage d'inviter à présenter une offre:**

Nombre: 5.

IV.2) **Critères d'attribution:**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction:

Des critères énoncés ci-dessous:

1: prix;

2: valeur technique;

3: qualité;

4: pérennité du produit.

Par ordre de priorité décroissante: Non.

IV.3) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

ADM-AM-AM-05-0007.

IV.3.2) **Documents contractuels et documents additionnels - conditions d'obtention:**

IV.3.3) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation:**

15.2.2005. Heure: 12:00.

IV.3.4) **Envoi des invitations à présenter une offre aux candidats sélectionnés:**

IV.3.5) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

Anglais. Français.

IV.3.6) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:**

6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

IV.3.7) **Modalités d'ouverture des offres**

IV.3.7.1) **Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres:**

IV.3.7.2) **Date, heure et lieu:**

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) **Avis non obligatoire:**

Non.

VI.2) **Indication si le présent marché a un caractère périodique et calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:**

VI.3) **Ce marché s'inscrit dans un projet/programme financé par les fonds communautaires:**

Non.

VI.4) **Autres informations:**

Les marchés du Synchrotron Soleil ne sont pas soumis au Code des Marchés Publics.

Origine des fonds: CNRS, CEA, Collectivités Territoriales (CR1F, CG91, région Centre..).

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

4.1.2005.